# PROCÈS-VERBAL
# Rencontre du Conseil d'établissement
# Tenue le mardi 14 octobre 2026

1. **Ouverture de la rencontre, prise de présence et quorum**

**Sont présents:**

M. Bachir Chaoufi, directeur

Mme Éricka Fortin, secrétaire

Mme Hélène Roberge, enseignante

Mme Mélie Pelletier, enseignante

Mme Anick Filion, enseignante

Mme Caroline Béliveau, Technicienne au SDG

Mme Annie Lévesque, parent membre

Mme Cristiana Di Menna, parent membre

Mme Roxanne De Tonnancourt, vice-présidente

Mme Valérie Trudeau, parent membre

M. Pascal Lessard, président

Mme Marie-Ève Lamont, parent membre

Mme Stéphanie Paquette, parent substitut

Mme Joyce El Khoury, parent substitut

Mme Kim Di Chiaro, parent substitut

Mme Andréane Bérubé, parent substitut

2. **Parole au public**
   Aucun public présent, nous passons donc au point suivant.

3. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
   Il est proposé par Mme Roxanne De Tonnancourt et appuyé par Mme Marie-Ève Lamont, d'approuver l'ordre du jour de la rencontre tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ CÉ26-27/078

4. **Lecture et adoption du procès-verbal de la rencontre tenue le 8 septembre 2026**
   Il est proposé par Mme Mélie Pelletier et appuyé par Mme Kim Di Chiaro d'approuver le procès-verbal de la rencontre tenue le 8 septembre 2026 avec les quelques corrections à apporter.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ CÉ26-27/079

5. **Code de vie**
   M. Bachir présente aux membres le code de vie 2026-2027 de l'école primaire de Chambéry. Il explique les modifications qui ont eu lieu entre celui de 2025-2026 et celui de 2026-2027. Le plus important à retenir, est que nous visons la modélisation avec les élèves, ainsi que l'explication dans le code de vie des comportements attendus.

   Il est proposé par Mme Anick Filion et appuyé par Mme Valérie Trudeau d'adopter le code de vie 2026-2027 tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ CÉ26-27/080

6. **Plan de lutte**
   M. Bachir présente aux membres le plan de lutte pour contrer la violence et l'intimidation dans notre établissement. Il met l'emphase sur le fait que nous sommes bien heureux de n'avoir aucun cas répertorié en ce qui a trait à la violence sexuelle et physique dans l'école.

   Il est proposé par Mme Valérie Trudeau et appuyé par Mme Cristiana Di Menna d'adopter le plan de lutte tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ CÉ26-27/081

**7. O.P.P. (fondation)**

Une demande d'ouverture d'une fondation avait été faite par les parents de l'O.P.P. M. Bachir explique en quoi cela consiste, et toute la partie légale derrière ce projet.

**8. Projet éducatif**

M. Bachir présente explique aux membres que le PEVR devrait être publié bientôt. Nous attendons ce document avec impatience afin de s'y arrimer pour la création de notre projet éducatif.

Celui-ci se fera en 4 étapes, et il sera présenté pour chacune des étapes aux membres du Conseil d'établissement pour approbation avant de poursuivre le travail.

**9. Activités parascolaires**

M. Bachir a eu la visite de Mme Stéphanie Houle. Celle-ci lui a présenté son projet pour la gestion des activités parascolaires à notre école. Il fait donc la présentation aux membres.

Il est proposé par Mme Roxanne De Tonnancourt et appuyé par Mme Andréane Bérubé d'approuver la tenue des activités parascolaires pour l'année scolaire 2026-2027. Le tout peut débuter le plus rapidement possible. Il est précisé que l'offre de Service doit être présentée aux parents ainsi qu'un calendrier des activités avant leur tenue.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ CÉ26-27/082

**10. Cadre d'organisation scolaire 2027-2030**

M. Bachir présente aux membres le Cadre d'organisation scolaire 2027-2030. Les 3 points en consultation sont discutés entre les membres.

Il est proposé par Mme Roxanne De Tonnancourt et appuyé par Mme Kim Di Chiaro que le cadre d'organisation scolaire soit approuvé avec les choix envoyés au Centre de Services.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ CÉ26-27/083

**11. Sorties éducatives**

M. Bachir présente aux membres les sorties qui ont été proposées par les enseignantes pour les prochains mois, tant au régulier qu'en adaptation scolaire.

ATTENDU l'article 3 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP) et l'article 4 du *Règlement relatif à la gratuité du matériel didactique et à certaines contributions financières pouvant être exigées (*Règlement*)*, lesquels précisent que le droit à la gratuité ne s'étend pas aux activités scolaires se déroulant à l'extérieur de l'établissement d'enseignement, comprenant les frais de transport, et aux activités se déroulant avec la participation d'une personne qui ne fait partie du personnel du centre de services scolaire et s'apparentant aux activités se déroulant à l'extérieur de l'établissement;

ATTENDU l'article 75.0.1 de la LIP, lequel prévoit que le conseil d'établissement, sur proposition de la direction de l'école, approuve toutes contributions financières facturées aux parents relativement aux services éducatifs, aux activités scolaires, au matériel d'usage personnel, aux documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe ainsi qu'à la surveillance des dîneurs;

ATTENDU que les propositions faites par la direction de l'école en vertu de l'article 75.0.1 de la LIP ont été élaborées avec la participation des enseignants et sont accompagnées d'une justification quant à la nature et au montant des frais facturés, qui n'excède pas le coût réel du bien ou du service;

ATTENDU l'article 87 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP), lequel prévoit que le conseil d'établissement approuve la programmation proposée par le directeur d'école des activités éducatives qui nécessitent un changement aux heures d'entrée et de sortie quotidiennes des élèves ou un déplacement de ceux-ci à l'extérieur des locaux de l'école;

ATTENDU que les propositions faites par la direction de l'école en vertu de l'article 87 de la LIP ont été élaborées avec la participation des membres du personnel de l'école, conformément à l'article 89 de la LIP;

ATTENDU que les contributions financières proposées respectent la *Politique relative aux contributions financières qui peuvent être assumées par les parents* (SEJ-08) et sa pratique de gestion associée (SEJ-24);

ATTENDU que le conseil d'établissement a établi des principes d'encadrement des contributions financières qui peuvent être facturées aux parents, conformément à l'article 77.1 de la LIP et que les contributions financières proposées en tiennent compte ;

ATTENDU QUE conformément à l'article 75.0.1 de la LIP, le conseil d'établissement a tenu compte, avant d'approuver les présentes contributions, des autres contributions qu'il a approuvées ou qui lui sont proposées;

Il est proposé par Mme Anick Filion et appuyé par Mme Cristiana Di Menna D'APPROUVER la programmation des activités éducatives proposée par la direction de l'école qui nécessitent un changement aux heures d'entrée et de sortie quotidiennes des élèves ou un déplacement de ceux-ci à l'extérieur des locaux de l'école, dont le détail est déposé en annexe du procès-verbal pour en faire partie intégrante.

D'APPROUVER les contributions financières pour les activités scolaires se déroulant à l'extérieur de l'établissement d'enseignement, comprenant les frais de transport, et aux activités se déroulant avec la participation d'une personne qui ne fait partie du personnel du centre de services scolaire et s'apparentant aux activités se déroulant à l'extérieur de l'établissement, dont le détail est déposé en annexe du procès-verbal pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ CÉ26-27/084

## 12. Finances

**Fonds spéciaux**
M. Bachir, directeur, présente aux membres le solde actuel du portefeuille des fonds spéciaux. Le montant amassé avec les campagnes de financement de l'année scolaire 2025-2026 est de plus ou moins 6 500 $. On compte entre autres l'orthographe-o-thon, la danse Hawaïenne, ainsi que la vente de vêtements à l'effigie de l'école.

Ces sommes peuvent être utilisées pour des projets ou des activités qui touchent toute l'école seulement et doivent être approuvées par le CÉ avant tout.

## Informations/questions

**a. Président**
M. Pascal félicite les élèves participants au cross-country du 2 octobre dernier. Il était présent, et malgré la pluie, ce fut une merveilleuse journée bien organisée.

Il remercie également les enseignants d'éducation physique qui ont permis aux élèves de la 3e à la 6e année de vivre cette belle journée de dépassement de soi.

**b. Équipe école**
Mme Anick prend ensuite la parole afin d'expliquer aux membres les activités que pourront vivre les élèves lors de la semaine thématique d'Halloween. Le Comité Halloween de l'école a fait un excellent travail afin qu'à chacune des journées une activité différente soit à l'honneur : chasse aux sorcières, énigmes, calcul de bonbons et récompenses sont au menu.

Mme Hélène Roberge explique également que la 1ere communication va bon train, que tous les parents devraient la recevoir demain au courant de la journée dans leur portail parents.

Finalement, Mme Hélène prend un moment pour remercier les parents bénévoles puisqu'elle a fréquenté la bibliothèque dernièrement avec ses élèves, et qu'elle trouve l'endroit magnifique et bien organisé.

**c. Service de garde**

Mme Caroline mentionne qu'elle a rouvert les inscriptions pour les journées de sorties. Elle a obtenu plus de 104 demandes. De ce fait, un tirage a été effectué le mardi 6 octobre 2026 en compagnie de M. Pascal Lessard, président.

Il est mentionné que dorénavant, les parents recevront un courriel qui indique la date et l'heure du début des inscriptions, et que nous choisirons les élèves en fonction du premier arrivé, premier servi afin de pouvoir laisser la chance à tous de participer. Le tout sera revu pour les prochaines sorties.

**d. Comité de parents**

Mme Joyce El Khoury, parent substitut, a assisté à la rencontre. Elle mentionne que lors de cette soirée, les élections du président, et du vice-président ont eu lieu.

Elle a trouvé l'expérience fort agréable, puisque cela permet de discuter avec les membres des CÉ des autres écoles et avoir le pouls de ce qui se fait ailleurs.

**e. Direction**

M. Bachir mentionne que le début d'année se passe bien. La première étape se termine bientôt, et nous n'avons pas vu le temps filer.

Il mentionne aux membres que cette année, comme les constructions sont enfin derrière nous, nous misons davantage sur le bien-être des élèves et des employés dans l'école.

Il mentionne ensuite qu'un sentiment d'appartenance s'installe tranquillement, et que chacun semble y trouver sa place.

Nous avons également eu 2 types de vérification interne depuis le début de l'année concernant des redditions de compte pour l'année scolaire 2025-2026, et tout était bien parfait à ce niveau.

**f. Varia**

Mme Joyce El Khoury mentionne qu'elle a entendu à plusieurs reprises les parents mentionner que leurs enfants n'ont pas beaucoup de temps pour manger sur l'heure du midi. M. Bachir et Mme Caroline porteront une attention particulière à ce sujet, et un courriel sera envoyé aux parents ou un point ajouté à l'info du mois de novembre afin de bien expliquer le déroulement des dîners.

Mme Stéphanie amène le point des uniformes scolaires. M. Bachir mentionne que, tel qu'il est véhiculé dans les médias, il y a actuellement des recours collectifs concernant les uniformes scolaires, et plus précisément les coûts facturés aux parents. Les écoles se voient donc frileuses sur l'instauration d'un nouveau code vestimentaire.

Les membres sont invités à s'informer sur le sujet. Voici donc une capsule d'information: https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2285968/uniformes-ecoles-recours-collectif-couts-parents

Il n'est cependant pas impossible qu'un code vestimentaire soit suggéré, et non obligatoire. Nous remarquons avec l'achat de vêtements à l'effigie de l'école, que les élèves aiment montrer leurs couleurs, et s'afficher avec les vêtements représentant leur école. Une belle fierté!

Sur ce point, une seconde campagne de financement pour la vente de vêtements aura lieu cette année. Des détails suivront.

**13. Levée de l'assemblée**

L'ordre du jour étant épuisé, Mme Roxanne De Tonnancourt propose et Mme Joyce El Khoury appuie la levée de la séance, il est 21 h 22.

La prochaine rencontre se tiendra le mardi 10 novembre 2026 au salon du personnel de l'école, à 18h30.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ CÉ26-27/085

Bachir Chaoufi,

Directeur

Pascal Lessard

Président